

N° 201 septembre 2021



↳ ELECTIONS MUNICIPALES



Suite au décès de monsieur le Maire, les électeurs de la commune de TALENSAC sont convoqués pour l'élection municipale partielle intégrale afin de procéder à l'élection de 19 conseillers municipaux et 3 conseillers communautaires.

Le 1^{er} tour de cette élection aura lieu le dimanche 12 septembre 2021.

Le scrutin sera ouvert de 8 heures et clos le même jour à 18 heures (heure légale).

En fonction des résultats, il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche 19 septembre.

Pour rappel, merci de vous munir d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire...liste consultable sur service-public.fr). La carte électorale n'est pas obligatoire.

↳ A NOTER....

✓ MAIRIE

Les permanences du samedi matin (ouverture le 1^{er} samedi du mois uniquement) reprendront le **samedi 4 septembre** aux horaires habituels à savoir de 9 h à 11 h 45.

✓ **BOURSES AUX OISEAUX** : **dimanche 10 octobre** de 8 h à 16 h à la salle polyvalente. Renseignements : 06.62.84.55.19

✓ CLASSES 0 ET 1

Le repas des classes aura lieu le **samedi 16 octobre** à la salle polyvalente de Talensac. Pour toute information, merci de contacter le 06.02.73.59.34 ou mael.charuel@gmail.com



ATTENTION !!

Le port du masque **est toujours obligatoire sur certains sites (rassemblements, file d'attente...)** et certaines **situations même en extérieur** sur tout le territoire du département.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 135 € en cas de non-respect de la loi.

CLUB DE L'AMITIE

La rentrée approche : les activités du Club reprendront le jeudi 9 septembre aux lieux et horaires habituels et toujours dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Conformément à la loi, nous serons contraints de vérifier la validité du pass sanitaire de chacun (sur papier ou téléphone portable) avant d'accéder à la salle.

Malgré tout, nous espérons nous retrouver nombreux, dans la bonne humeur, comme à la dernière rencontre de juillet. En effet, tous les présents ce jour-là ont beaucoup apprécié de pouvoir bavarder dehors autour d'un petit goûter.

En tenant compte des contraintes sanitaires, la « vie normale » reprend peu à peu :

- spectacle au Ponant à la mi-septembre,
- rencontre de Tarot le 15 septembre,.....

Le conseil d'administration du Club étudie plusieurs propositions de sorties, animations, repas pour la fin d'année ainsi que l'organisation de l'Assemblée Générale. Nous vous espérons tous en très bonne forme. Quoiqu'il en soit, prenez bien soin de vous et rendez-vous le 9 septembre à la salle de la Hunaudière.

Contacts : Régine : 02 99 09 26 48 et Paul : 07 86 09 24 78

TALENSAC RUNNING



TALENSAC RUNNING reprend ses activités sportives aux jours et horaires habituels. L'accès de la piste est possible pour les adhérents en respectant les consignes sanitaires.

L'association sera présente au forum des associations le vendredi 3 septembre à la salle polyvalente à partir de 16h30 avec Pass - sanitaire pour les adultes. **Contact : 06 85 40 63 58**

SANTE - THERAPEUTES

ESPACE ORION - CARDI Maria & J.Pierre

Hypnoses, Neurofeedback, Nutritérapie, Énergie.

Spécialités : stress, poids, deuil, tabac, couple.

33 rue de Bréal - 06 87 80 67 44 - www.espace-orion.com

BIEN-ETRE

AUREA BIEN-ETRE

Cours & Stages : Yoga, relaxation, méditation, développement personnel.

Jean-Pierre CARDI 06 87 80 67 44 - www.aurea-bien-etre.fr

CURAGE DES FOSSES

Troisième tranche des travaux de curage des fossés.

Dans le cadre pluriannuel des travaux de voirie établi, une dizaine de kilomètres de fossés ont été curés avec réfection de ponts et passage d'hydro cureuse. Les travaux ont été réalisés par des entreprises locales.



PETITS RAPPELS

Dans le cadre des **projets de l'espace jeunes**, une « **CABANE à DONS** » a été installée à côté de la Mairie. Il s'agit d'une cabane à dons solidaire et anti-gaspillage.

Le principe est de favoriser des comportements **éco-responsables** en donnant une **seconde vie** aux objets.

Vous pouvez y déposer tout objet en bon état dont vous n'avez plus besoin. Vous participez ainsi à des actions d'**échanges solidaires** et à la **lutte contre le gaspillage**.

Cette cabane peut accueillir :

- * CD, DVD, livres ;
- * Articles de maison, petit électroménager ;
- * Jeux, jouets, fournitures scolaires.

JE DONNE



- ✓ Ce dont je n'ai plus l'utilité
- ✓ Ce qui peut servir aux autres.

JE NE DONNE PAS



- ✗ D'objets cassés, souillés, inutilisables
- ✗ Des denrées alimentaires périssables
- ✗ Des objets trop volumineux
- ✗ Des vêtements
- ✗ Des objets dangereux
- ✗ Cartons
- ✗ Verres



La cabane à dons ne doit pas être prise pour une **déchetterie**. Des déchetteries sont à votre disposition à Breteil et Le Verger.

HORAIRES DES DECHETTERIES



BRETEIL - Contact : 02 99 07 62 71

- Lundi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Mardi : Fermé
- Mercredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Jeudi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Samedi : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30
- Dimanche : Fermé

LE VERGER - Contact : 02 99 07 45 55

- Lundi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Mardi : Fermé
- Mercredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Jeudi : Fermé
- Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 18h
- Samedi : 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h
- Dimanche : Fermé



Un conteneur à verre est à votre disposition au terrain de foot des Vignes. Il fait par contre l'objet de trop d'incivilités. Merci de ne pas déposer vos déchets à proximité, des déchetteries sont là pour cela.



A compter de cette rentrée scolaire, un Portail Familles est à votre disposition sur le site de la Mairie www.talensac.fr

Ce service vous permet de :

- ⊙ Préinscrire, inscrire, désinscrire vos enfants aux services de la Mairie (restauration, centre de loisirs, TAP, espace jeunes),
- ⊙ Gérer les informations de votre compte,
- ⊙ Payer en ligne,
- ⊙ Télécharger vos attestations.

RENTREE SCOLAIRE

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

niveau 1 / niveau vert, niveau 2 / niveau jaune, niveau 3 / niveau orange, niveau 4 / niveau rouge.

Le ministère a décrété que le territoire métropolitain serait en niveau 2 à la rentrée.

Voici ce que cela implique à l'école :

- Accueil en présentiel de tous les élèves quel que soit le niveau (hors gestion des cas positifs).
- Les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée.
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.
- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes.
- L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.

Le port du masque

Pour les personnels : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. Le port du masque **en intérieur est obligatoire** pour les élèves d'école élémentaire (CP CE CM). A ce jour, en extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire en Ille & Vilaine (récréations, sports en extérieur).

Le non brassage : niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.

Distanciation : A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

La restauration scolaire niveau 2 : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Les enfants sont servis à table et ne manipulent pas les plats.

Les récréations sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières. En cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Les parents : Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- Des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- De l'organisation de la demi-pension.

Nous diffuserons des informations sur le Portail Familles et sur le site de la commune au fur et à mesure des choix d'organisation à Talensac. Retrouvez le protocole complet sur le site de l'éducation nationale.

L'ASSOCIATION CEHAPI



Céhapi, association montfortaise, vous propose le 25 septembre de venir au « Village des possibles », sur le mail Renée Maurel à Montfort.

De 10h à 18h, découvrez un grand nombre d'acteurs porteurs d'idées concrètes pour répondre aux défis de demain : préservation de la biodiversité, ressource en eau, achats solidaires, recyclage et réparation des objets, ateliers vélo...

Événement adapté aux familles avec différents espaces ludiques, de convivialité, marché artisanal et restauration sur place.

Plus d'infos : www.cephapi.org



EST-IL POSSIBLE D'UTILISER DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS VOTRE JARDIN ?

L'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides) par les particuliers pour l'entretien de leur jardin a été grandement limitée par la législation récente.

Depuis 2019, les particuliers n'ont plus le droit d'utiliser des pesticides.

Autrement dit, depuis 2019 et en application de l'article L 253-7 du Code rural et de la pêche maritime, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des produits phytosanitaires pour un usage non professionnel sont interdites, à l'exception des produits de bio-contrôle, des produits qualifiés à faible risque et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.

Pour remplacer les produits phytosanitaires chimiques, des solutions alternatives existent. Il est par exemple possible de semer des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des herbes indésirables et de la sécheresse, cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels, utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.



RESIDENCE DES JARDINS CARRÉS



Clara DEMARCHIS, Chargée de projet d'animation à la Résidence des Jardins Carrés, est présente à la salle de l'Arbre d'Or à partir du 20 septembre :

Lundi toute la journée, jeudi matin et vendredi toute la journée.

Joignable au 07.86.44.22.55.

ANIMATIONS RENTRÉE 2021 RÉSIDENCE DES JARDINS CARRÉS

**APRÈS-MIDI
CAFÉ- JEUX**

Le dernier lundi
de chaque mois
De 14h à 16h30

Prochaines dates :
27 septembre
25 octobre
29 novembre
27 décembre

ATELIER "DE FILS EN AIGUILLES"

Tricot, Broderie,
Crochet, Couture...

Vendredi en semaine
impaire de 14h à 17h

chauffe citron

ACTION CHAUFFE-CITRON

Enigmes,
Questions de curiosité,
Jeux de réflexion...

Vendredi en semaine paire,
2 créneaux possibles:

14h30 à 15h30
ou
16h à 17h

Salle de l'Arbre d'Or
Rue des Jardins Carrés
Talensac

Renseignements auprès
de Clara au 07 86 44 22 55

ETAT CIVIL



Naissances

Inès GICQUEL née le 22 mai

Charlie RONDEAU née le 2 juin

Naëlle MAHO née le 3 juin

Noélie LEDARD MARCHAND née le 10 juin

Lou SEGAUD née le 15 juin

Iris KILO née le 9 juillet

Raphaël CONNAN né le 24 juillet



Mariages

M. Fabrice DENOUAL et

Mme Marine ROMEFORT

Le 19 juin 2021

M. Daniel GOUJART et

Mme Béatrice FADIER

Le 19 juin 2021

HORAIRES DES MESSES

Samedi 4 septembre : 18h à Breteil.

Dimanche 5 septembre : 9h30 à Bédée et 10h30 à Montfort.

Samedi 11 septembre : 18h à Talensac.

Dimanche 12 septembre : 9h30 à Iffendic et 10h30 à Montfort.

Samedi 18 septembre : 18h à Pleumeleuc.

Dimanche 19 septembre : 9h30 à Breteil et 10h30 à Montfort.

Samedi 25 septembre : 18h à Bédée.

Dimanche 26 septembre : 9h30 à Saint Gonlay et 10h30 à Montfort.

Samedi 2 octobre : 18h à Iffendic.

Dimanche 3 octobre : 9h30 à Talensac et 10h30 à Montfort.

PUBLICATION DES DECES

La publication dans la presse des naissances, mariages et décès est maintenant soumise à la réglementation RGPD : les données personnelles ne peuvent être publiées dans la presse que si les personnes concernées ont donné leur accord à cette publication. Aussi, concernant la publication des décès, les proches souhaitant annoncer cet événement sont invités à venir signer une autorisation en mairie.

Merci de transmettre vos articles par mail à mairie@talensac.fr avant le 1^{er} octobre 2021 pour le prochain

T'as l'Actua ?